

Mordons les chiens de garde !

Revue de presse n°27

juillet-septembre 2022

Antifascisme, antiracisme



Humour de Siné mensuel

Table des matières

Parcours d'intégration	3
Bouchez et le cordon magique	4
Humour de Siné mensuel.....	5
Violences lors de la manifestation antifasciste de Gilly : le rapport de l'Inspection générale donne globalement raison aux manifestants	6
Oui, l'extrême droite tue	7
Une sortie et des sorteurs : une soirée honteuse	8
Humour de Siné mensuel.....	9
Italie, une équipe de recherche et de sauvetage en mer devant les tribunaux.....	10
Humour de Siné mensuel.....	11
À Paris, les syndicats de police se mobilisent : les contre-manifestants aussi.....	12
Derrière la tuerie de Buffalo, le spectre de la théorie du « Grand remplacement »	13
Kenza Isnasni, en mémoire de ses parents et des victimes de crimes racistes.....	15
And the winner is... par Jean-Claude Englebert-Cahen.....	18
Les médias occidentaux marcheraient-ils sur des œufs si des Palestiniens scandaient « Mort aux juifs ! » ?	21
BHL et l'Ukraine : comparaison et déraison.....	24
À Calais, le préfet condamné pour le démantèlement d'un camp de migrants	25
Le projet de loi sur la nationalité et les frontières de Priti Pratel est une infamie.....	26
« La connaissance est la clé pour lutter contre l'antitsiganisme » (William Acker)	28
La science doit surmonter son héritage raciste.....	31

Parcours d'intégration

Depuis ce 1er juin, le « parcours d'intégration » pour les primo-arrivants devient obligatoire à Bruxelles, sous peine de sanction financière, comme il l'est déjà en Flandre et en Wallonie.

Je n'ai pas de compétences particulières pour juger des bienfaits ou méfaits de cette obligation, mais je me permets quand même quelques réflexions quant aux personnes concernées ainsi qu'au vocabulaire utilisé.

C'est une brève question posée au ministre bruxellois Alain Maron, en toute fin d'interview sur *Matin Première*, qui m'a fait dresser l'oreille : ce « parcours » comprenant cours de langue, formation à la citoyenneté et informations pratiques sur la vie en Belgique (toutes choses intéressantes en soi), obligatoire pour toute personne arrivant hors de l'UE, ne le sera pas pour les Ukrainiens.

« Nos valeurs »

Tiens donc, et pourquoi pas ? Si on vient d'Ukraine, le programme est volontaire et on peut avoir accès à un parcours « *light et rapide* ».

Alain Maron n'a guère le temps de développer, mais on peut faire quelques hypothèses.

La première, qui sera sans doute la plus répandue, c'est l'idée que les Ukrainiens ne vont pas rester en Belgique, n'ayant d'autre projet que de rentrer dans leur pays dès que la guerre sera terminée. C'est sans doute vrai pour une partie d'entre eux, mais pas pour tous, d'autant que, même quand les combats auront cessé, les destructions ne permettront pas à beaucoup de reprendre une vie « normale ».

On peut aussi faire des hypothèses moins consensuelles, la première étant le manque de moyens. Si les personnes répondant aux critères – pas les sans-papiers donc – arrivent au compte-gouttes, l'afflux d'Ukrainiens saturerait rapidement les possibilités d'accueil dans les cours et formations. Quand j'animais des tables de conversations en FLE (français langue étrangère) pour *Vie Féminine*, j'ai déjà pu me rendre compte combien celles qui souhaitaient des cours de français plus « officiels » avaient du mal à trouver une place.

L'autre hypothèse est encore plus dérangeante et je ne voudrais pas faire de procès d'intention (et certainement pas à Alain Maron, dont le parti Écolo est l'un de ceux qui n'ont pas attendu l'invasion russe pour plaider pour un meilleur accueil des réfugiés de toutes origines). Je crains qu'il n'existe un « impensé » selon lequel « nos valeurs » seraient plus familières à certaines populations : sous-entendu, blanches et de culture chrétienne.

Cette défense de « nos valeurs » m'a toujours paru plus au moins hypocrite, comme je l'explicitais déjà sur mon blog en 2012, sous le titre « *Ali Bobo et les quarante valeurs* ». Comme tout le monde ne se donnera pas la peine de lire avant de s'indigner ou de commenter, j'y précise bien que « *je n'ai pas renoncé à l'égalité, la justice sociale, les droits humains, et autres trésors. Mais je ne supporte plus cette manière de les balancer comme autant de pavés dans la gueule de ceux qu'on voudrait bien rejeter à la mer* ».

Je peux ajouter que je préfère évidemment vivre dans un pays où malgré ses imperfections, les femmes ont le droit d'avorter (contrairement à la Pologne), où les lois ne persécutent personne sur base de son orientation sexuelle ou son identité de genre (comme en Hongrie) et où on a le droit de décider de mettre fin à ses propres souffrances grâce à l'accès à l'euthanasie (contrairement à la France). On le voit, je cite des pays très éloignés de « nos valeurs ». Et je ne dis rien de l'Ukraine.

L'autre terme qui me gêne, c'est celui d'« intégration ». Certes c'est déjà mieux que celui d'« assimilation » qui exigerait un abandon complet de son origine (jusqu'au nom, comme le voudrait un certain Éric Z.) Mais l'intégration suppose quand même qu'il s'agit, non pas seulement d'apprendre la/les langue(s) du pays ou de connaître ses lois (ce qui ferait du bien à certains de mes compatriotes aussi, soit dit en passant), mais de s'adapter, de se couler dans une nouvelle identité, sans rien avoir à apporter de son côté. On accueille pourtant (quand on ne les pille pas) la musique ou la cuisine venues d'ailleurs, comment penser qu'on n'a rien d'autre à échanger ?

Dans son interview, Alain Maron emploie le terme « parcours d'accueil ». C'est déjà beaucoup plus sympathique. Mais alors surgit une autre question : un « accueil » peut-il être rendu obligatoire ? N'y a-t-il pas là une contradiction dans les termes ? À moins de considérer que cette obligation incombe d'abord à l'accueillant, à savoir aux pouvoirs publics qui devraient donc, sous peine de sanction financière, mettre en place des moyens suffisants pour que l'accueil soit garanti, dans les meilleures conditions, à toutes celles et ceux qui le souhaitent. On peut rêver...

Irène KAUFER, 4 juin 2022 (<https://www.asymptotique.be/parcours-dintegration/>)



Bouchez et le cordon magique

Séisme dans le monde politique francophone: en acceptant de débattre à la VRT avec Tom Van Grieken, président du Vlaams Belang, Georges-Louis Bouchez a brisé le « cordon médiatique » selon lequel les mandataires des partis démocratiques s'interdisent de débattre avec les représentants de l'extrême-droite. Un cordon qui n'existe plus depuis longtemps côté flamand, où les responsables politiques n'hésitent pas, non seulement à partager les plateaux télé avec le VB, mais même à apparaître à leurs côtés dans des émissions de divertissement. Plus banal que ça, tu votes Marine Le Pen sans états d'âme.

Côté francophone, médias et politiques semblent d'accord pour estimer, sur base d'études, que c'est ce cordon qui explique, au moins en partie, l'absence de l'extrême-droite dans le paysage politique, ce qui devient une exception européenne. Le politologue flamand Dave Sinardet est plus sceptique : « *Cela me paraît comme l'histoire de l'oeuf et de la poule. Avant les succès du Vlaams Blok dans les années 90, on ne le voyait pas souvent à la télé flamande. Mais par la suite, les médias néerlandophones ne pouvaient pas ignorer un parti aussi important* »

Côté flamand donc, on s'étonne donc surtout de l'émotion francophone, TerZake y consacrant même le lendemain une nouvelle discussion, avec Dave Sinardet et Béatrice Delvaux du Soir.

PS, Ecolo et l'ex-cdH demandent des comptes au MR. Mais ouf, Bouchez peut compter sur le soutien de Nadia Geerts, qui écrit dans un tweet qu'elle « *préfère un homme politique qui affronte l'extrême-droite pour condamner clairement son projet à un autre qui fait risette à une autre extrême-droite (l'islamisme) pour conquérir son électorat* ».

Et si la question et l'inquiétude principales étaient justement là : Bouchez a-t-il vraiment « *affronté l'extrême-droite pour condamner clairement son projet ?* » À force de s'accrocher au cordon, on en oublie le contenu du paquet...

Incompétent ou dangereux ?

Regardons donc la confrontation dans les yeux...

D'entrée de jeu, la journaliste évoque les hésitations de GLB à participer au débat. Un moment, on espère : le président du MR aurait-il tout de même une conscience ? Que non : sa réserve tenait à l'information qui venait de secouer son parti, à savoir la démission de Sophie Wilmès qui souhaite se consacrer à son mari gravement malade. Mais Bouchez a su surmonter sa crise d'empathie et le voilà donc sur le plateau, ce dont le président du VB le félicite, toutes dents dehors, non sans lui suggérer de revenir une prochaine fois débattre en néerlandais (car Bouchez s'exprimera en français). Toujours sur un ton badin, Van Grieken taquine GLB sur son pin's aux couleurs de la Belgique... « *C'est ça qui notre différence* », dit GLB. Ah bon, rien que ça ?

Le débat est censé porter sur les élections françaises et la confrontation entre Macron (soutenu par Bouchez) et Le Pen (soutenue par Van Grieken). Mais les interlocuteurs glissent rapidement sur la politique belgo-belge. Si Van Grieken met sur le même plan le MR et le PS (« *S'ils avaient un enfant ensemble, ce serait Macron* »), GLB fait le parallèle entre le VB et le PTB, qui auraient « *le même programme socio-économique* ». Mais quand même, « *vous êtes encore plus dangereux que les communistes* », lance Bouchez. Ah, ça doit être grave alors.

Voyons : à cause du racisme ? Des obsessions sécuritaires ? Encore une fois, on n'y est pas : « Vous proposez les mêmes dépenses sociales, mais comme vous n'augmentez pas les impôts, vous créez un trou encore plus grand. Vous êtes donc la faillite de la Flandre ».

Le principal danger de l'extrême-droite ne viendrait donc pas de ses positions, mais simplement de son « incompétence ». « Vous avez des slogans, nous des solutions », lance Bouchez à Van Grieken, sans s'attarder sur la nature de ces slogans.

En 2019, on a beaucoup reproché à Peter Mertens, alors président du PTB-PvDA, d'avoir accepté de débattre longuement avec Van Grieken dans un média flamand. GLB n'était pas le dernier à fustiger ces « extrêmes » qui devraient se retrouver tous deux derrière le même cordon. On peut certes être critique sur cette rencontre, mais en tout cas, on ne peut nier à Mertens un ton offensif et un rejet de tout ce que ce représente le VB. À entendre Bouchez, les positions de Van Grieken ont le défaut principal de ne pas tenir la route. On n'est pas si loin du débat Macron-Le Pen, où la candidate du RN se voyait surtout reprocher de « ne pas avoir été au niveau ». Est-ce vraiment ainsi qu'on affronte l'extrême-droite ?

Irène KAUFER, 23 avril 2022.

<https://www.asymptomatique.be/bouchez-et-le-cordon-magique/>

Humour de Siné mensuel



Violences lors de la manifestation antifasciste de Gilly : le rapport de l'Inspection générale donne globalement raison aux manifestants

Ce rapport était très attendu par la FGTB et le front antifasciste Liège 2.0. Il vient d'être rendu public et concerne la gestion par la police, mais aussi par les autorités communales de la manifestation antifasciste du 25 janvier 2020 de Gilly. Ce jour-là, des dizaines de militants venus s'opposer à une réunion du Parti National Européen, parti d'extrême droite, avait été violemment dispersé par la police.

Un usage de la force jugé disproportionné et injustifié à l'époque par les manifestants. La FGTB et le Front antifasciste avaient d'ailleurs dénoncé l'attitude policière, mais aussi le manque de réaction du bourgmestre, Paul Magnette.

Globalement, le rapport de l'inspection générale de la police, demandé par Paul Magnette, donne raison aux manifestants. Détaillé, circonstancié, étayé aussi par l'analyse des images vidéo, il pointe de nombreux manquements avant et pendant la manifestation. Tant du côté de la police que de l'autorité communale.

Quelles leçons tirer de ce rapport ?

Dans ses conclusions, le rapport estime que la gestion de cette manifestation a été mal préparée, que la chaîne de commandement n'a pas fonctionné et que l'impossibilité de joindre le bourgmestre, ce jour-là, n'a pas facilité les choses. Il pointe aussi que l'usage de sprays lacrymaux collectifs n'était pas justifié et que la dispersion des manifestants n'était pas opportune, proportionnelle et légitime.

Un rapport qui se termine par toute une série de recommandations tant dans la préparation que dans la gestion de l'événement, pour que cela ne se reproduise plus.

Hugues DECALUWÉ (publié le 13/01/2022)
(Sites rtbf et bonnesnouvelles)

Oui, l'extrême droite tue

Le meurtre de Federico Martín Aramburú n'est pas un fait divers mais le fruit d'une violence politique.

C'est une affaire de droit commun, je ne vois pas ce que la politique vient faire là-dedans», a plaidé l'avocat d'extrême droite Gilles-William Goldnadel. C'était sur CNews, le 23 mars. Quatre jours après l'assassinat en plein Paris du rugbyman Federico Martín Aramburú par deux militants d'extrême droite. Une bagarre de sortie de bar, un simple « fait divers » sur fond de soirée alcoolisée ?

Pourtant, de nombreux témoignages évoquent des propos racistes et pour le moins humiliants vociférés par les deux mis en cause, Loïk Le Priol et Romain Bouvier, contre un badaud. Shaun Hagerty et Frederico Aramburu, deux anciens rugbymen, s'interposent et sont immédiatement questionnés sur leurs origines étrangères « *La question identitaire a tout de suite été abordée par [les mis en cause], elle semble conditionner une réponse autoritaire* », nous a expliqué M^e Christophe Cariou-Martin, l'avocat de Shaun Hegarty. Le ton monte, la bagarre éclate. Les vigiles interviennent, puis chacun repart de son côté. Mais les deux néonazis n'en restent pas là et lancent une expédition punitive. Un guet-apens est tendu à la sortie d'un hôtel. De la Jeep qu'une complice a récupérée, Romain Bouvier aurait tiré une première salve. Puis Loïk Le Priol, fiché S par la DGSI, aurait aussi ouvert le feu. Le rugbyman meurt sur le trottoir. Le Priol est arrêté à la frontière hongroise, en fuite vers l'Ukraine. Il n'a pas encore été extradé en France au moment où nous écrivons. Il n'a donc pas été interrogé sur le mobile de son geste. Romain Bouvier, co-auteur présumé, interpellé quelques jours plus tôt, garde le silence.

Sur les réseaux sociaux, les proches des mis en cause minimisent. Julien Rochedy, ancien porte-parole du Front national de la jeunesse, résume l'affaire : « *Une bagarre, l'alcool, les armes à feu. Loïk qui pète un plomb.* » Un discours qui s'impose. Certes, aucun caractère raciste n'a pour le moment été retenu. Le parquet indique réserver sa communication pour la mise en examen de Le Priol. Pour autant, cet événement peut-il être traité comme un simple fait divers ? Alors que le monde sportif rend hommage au rugbyman, le silence de la classe politique est assourdissant. À aucun moment le bain idéologique ultraviolet dans lequel les accusés baignent n'est questionné. À aucun moment il n'est fait état de leur propagande agressive désignant sans fard l'ennemi à abattre : l'autre. N'est-il pas temps de mettre en procès ce racisme décomplexé infusant la société à grands coups de théorie du « grand remplacement », qui porte en elle les germes d'une violence raciale (1) ? Va-t-on de nouveau laisser l'extrême droite imposer sa lecture d'un événement ô combien politique ? Tout au long de sa sanglante histoire, l'extrême droite a tué. Elle démontre encore une fois le caractère criminel des idées qu'elle profère.

(1) Comme l'expliquent Thomas Zribi, réalisateur, et Nicolas Lebourg, chercheur spécialiste de l'extrême droite, dans leur documentaire *Le Grand Remplacement. Histoire d'une idée mortifère*, diffusé sur LCP le 4 avril prochain.

Nadia SWEENY (Politis), publié le 29 mars 2022

Une sortie et des sorteurs : une soirée honteuse

Hier soir, avec quelques ami.es, dont trois sans-papiers et une personne « racisée », nous décidons de sortir ensemble. Le jour précédent, nous avons appris, encore une fois, une mauvaise nouvelle concernant la trahison d'Etat suite à leur grève de la faim de 2021 : selon l'Office des Étrangers, une sur six des personnes ayant fait la grève de la faim ont reçu une réponse positive à leur demande, donc cinq sur six une réponse négative.

Les ami.es sans-papiers considèrent que c'est encore une preuve de l'échec de leur lutte et de la trahison de l'Etat. Cette nouvelle a fortement touché plusieurs de nos ami.es sans-papiers qui avaient participé à cette grève. On a donc décidé de sortir ensemble pour se changer la tête, pour ne pas rester chez soi et déprimer dans son coin (précaire).

On démarre la soirée dans un bar, on discute de ce qu'on veut faire. On décide, de manière explicite, d'aller dans des endroits où on ne risque pas de se confronter à des sorteurs qui font le tri sur base du faciès et de la couleur de peau. On démarre au « Café Central ». On entre de manière dispersée, l'un voulant fumer une cigarette, un autre voulant déjà commander au bar... D'abord, un ami se fait refuser l'entrée. Heureusement une amie blanche était juste derrière lui et elle a dit qu'il était avec elle.

Le sorteur laisse entrer notre ami accompagné par notre amie blanche. Nous nous installons à l'intérieur, on voit plusieurs personnes visiblement sous influence entrer, sans aucun problème. Un peu de temps après un autre ami sans-papiers veut nous rejoindre au Café Central. Il tente d'entrer, il oublie qu'il a un verre dans la main d'un autre bar. Le sorteur lui refuse l'entrée, pointe son verre. L'ami met directement le verre de côté et demande s'il peut rentrer de cette manière-là, qu'il a des ami.es à l'intérieur.

Pendant tout ce temps, l'ami sans-papiers reste extrêmement calme et souriant, aucun signe d'énervement. Les deux sorteurs lui refusent toujours l'entrée. Pourtant notre ami reste extrêmement poli. À ce moment-là, je décide d'intervenir. Je dis qu'il est avec moi et que nos ami.es sont à l'intérieure et l'attendent. On lui refuse toujours l'entrée. Je demande les sorteurs sur quelle base on lui refuse l'entrée. Ils pointent vers le verre. Je leur demande pourquoi cela pose un problème s'il le met de côté dehors ? Les sorteurs continuent à lui refuser l'entrée. Je vais chercher de l'aide au bar.

Une barwoman viens à la porte. Je leur demande si c'est parce que notre ami est arabe qu'il ne peut pas entrer. Ils disent qu'ils n'ont pas de problème avec lui, mais ce n'est pas un habitué, il est habillé de manière différente... Je demande quels types d'habits posent problème. Ils ne savent pas répondre. Je m'énerve.

On me dit de sortir avec mon ami et que c'est parce que je m'énerve qu'on nous demande de quitter le bar. On décide de tou.tes sortir et de trouver un autre lieu qui veut bien nous accueillir.

Dehors, on décide de partir à la soirée *Niemand Is Illegaal*. On se dit que là on ne risque pas de subir ce type de traitement raciste. Les deux ami.es qui se sont fait refuser l'entrée au Café Central tentent de normaliser la situation. Ils ont l'habitude qu'on leur refuse l'accès à ce type d'endroits... On leurs dit que ce n'est pas normal.

On arrive à la soirée *Niemand Is Illegaal*. À l'entrée les sorteurs disent que la soirée est complète. Trop de monde. Les ami.es sans-papiers tentent de négocier en expliquant qu'on nous a refusé partout au centre-ville, et qu'ils sont les personnes particulièrement concernées par cette soirée. Ils sont sans-papiers et ont mené une grève de la faim l'année dernière.

Il n'y a-t-il pas de possibilité de faire une exception, d'organiser des entrées en fonction des sorties, de discuter avec les responsables de la soirée... ? Les sorteurs les recadrent de manière brutale. Aucune explication, sauf que c'est plein.

Je décide de téléphoner aux deux organisateurs que je connais et que je considère (considérais ?) comme des alliés de la lutte des sans-papiers. Le premier me dit qu'il ne peut rien faire et me raccroche au nez.

Le deuxième décide de sortir. Je tente de lui expliquer la situation, que c'est vraiment la goutte qui fait déborder la vase de la soirée, qu'il n'est pas possible de traiter nos ami.es comme les autres personnes qui veulent encore entrer. N'y a-t-il pas moyen de juste faire entrer nos trois ami.es sans-papiers car ils ont mené une lutte extrêmement dure cette dernière année, moi je n'ai pas besoin d'entrer, mais que nos ami.es sans-papiers n'ont pas d'endroit où se défouler, faire la fête, se changer la tête. Et que symboliquement, leur refuser l'accès à une soirée nommée « *Niemand Is Illegaal* » serait un autre coup trop lourd pour elleux. L'organisateur continue à répéter qu'il ne peut rien faire comme organisateur, que c'est le lieu d'accueil qui décide. Il repart en laissant nos ami.es qui continuent à discuter avec les sorteurs.

Une personne dehors commence alors à crier et à ridiculiser un de nos ami.es qui tente de continuer à négocier avec les sorteurs.

L'ami sans-papier va visiblement mal, mais tente malgré lui d'expliquer pourquoi il considère que ce n'est pas une façon d'organiser une soirée pareille.

Là, je m'énerve contre la personne qui ridicule l'ami sans-papier. Je demande à cette personne pourquoi il pense de pouvoir se permettre de se foutre la gueule d'un militant sans-papier qui est visiblement en détresse. Il nous balance que c'est à cause de nous que lui ne va plus pouvoir entrer à la soirée.

Je m'approche. Je le reconnais de trainer dans ce type de milieu. Je lui demande s'il se rend bien compte de ce qu'il est en train de dire et à qui il s'adresse : une personne concernée par cette soirée qui vit jusqu'à ce jour les séquelles de la grève de la faim de l'année dernière. La personne dit de s'en foutre. Je m'énerve encore plus.

D'autres personnes se montrent solidaires avec nous et tentent une médiation pour calmer la situation. Cela fait un bien de fou.

Puis, la police arrive. Est-ce que c'est les organisateurs qui ont téléphoné à la police ? Est-ce que c'est les sorteurs du Vaartkapoen VK qui ont téléphoné à la police ?

En tout cas, les flics se dirigent directement vers l'entrée et demandent aux sorteurs ce qu'il se passe.

Fin de soirée, constat : on est tou.tes mal et dégoutés de notre soirée. On est dehors. On n'a pas d'autres choix que de rentrer chez nous. Une soirée de « fête » qui aurait dû nous permettre d'oublier nos problèmes du quotidien ?

Je suis particulièrement déçue de la réaction des personnes qui se disent solidaires avec la lutte des sans-papiers. Comment ne pas être conscient que ce type de situation constitue le quotidien des personnes sans-papiers et des personnes « racisées » ? Comment assumer qu'on leur a rajouté encore une couche de dégoût, de déception, de sentiment de trahison ?

N'avons-nous pas pour obligation de créer un contexte attentif à ce type de réalités, et de tenter de compenser cette situation en créant nos propres espaces de vie ?

Nous exigeons une évaluation de ce qui s'est passé, et une remise en question de ces comportements, pour ne plus reproduire des situations qui excluent les personnes premières concernées, et les détruisent un peu plus, alors que nous sommes supposés les soutenir.

Sarah MIE (sur Facebook), 08 Juin 2022

<https://www.asymptotique.be/une-sortie-et-des-sorteurs-une-soirees-honteuse-par-sarah-mie-sur-facebook/>



Humour de Siné mensuel

Italie, une équipe de recherche et de sauvetage en mer devant les tribunaux



Quatre anciens membres d'équipage du navire de recherche et de sauvetage *Iuventa*, qui a sauvé la vie de milliers de personnes en détresse en mer Méditerranée, sauront cette semaine s'ils seront jugés au pénal pour leur travail vital. Le 21 mai, commence une série d'audiences préliminaires doivent avoir lieu devant le tribunal de *Trapani*, où un juge décidera si l'équipage de la *Iuventa* doit être inculpé d'« aide à l'entrée irrégulière » de réfugié·e·s et de migrant·e·s en *Italie*. Si elles étaient déclarées coupables de tels faits, ces personnes risqueraient jusqu'à 20 ans d'emprisonnement.

Kathrin Schmidt, Dariush Beigui, Sascha Girke et Uli Tröder, qui ont travaillé à bord de la *Iuventa* entre 2016 et 2017, font partie des 21 personnes et entités poursuivies dans le cadre de cette procédure pour avoir aidé à sauver des vies en mer. Des membres d'équipage de navires de sauvetage de MSF et Save the Children, ainsi que ces organisations elles-mêmes et une compagnie maritime italienne, figurent également parmi les prévenus.

« L'équipage de la *Iuventa* a sauvé plus de 14 000 personnes qui cherchaient la sécurité. Il est intervenu là où l'Union européenne était défaillante, jusqu'à ce que le navire soit saisi en août 2017. Les accusations visant ces sauveteurs doivent faire l'objet d'un non-lieu et toutes les poursuites doivent être abandonnées, a déclaré Elisa De Pieri, chercheuse régionale à Amnesty International.

« Les indications du dossier d'accusation selon lesquelles les personnes secourues n'étaient pas vraiment en danger sont absurdes : elles étaient sur des embarcations bondées et inadaptées à la navigation en mer, dans une zone où ont péri des milliers de personnes. »

Sauvetage en mer de personnes en détresse

Aux termes du droit maritime international, tout navire est obligé de porter secours aux personnes en péril en mer. Les poursuites engagées contre l'équipage de la *Iuventa* et les ONG mises en cause ne tiennent pas compte de ce principe, ni des dispositions du droit international relatives aux droits des personnes réfugiées et migrantes et à la protection des défenseur·e·s des droits humains.

Les équipes de sauvetage poursuivies sont venues en aide à des personnes qui ont fui la violence et les conditions de détention atroces qu'elles subissaient en Libye en embarquant sur des bateaux bondés et inadaptés à la navigation en mer, mais le parquet met en doute le danger imminent qu'elles encouraient. Contrairement à ce qu'affirme le dossier d'accusation, les sauvetages effectués par ces équipes ne relèvent pas du trafic d'êtres humains. Le Protocole des Nations unies contre le trafic illicite de migrants précise qu'une contrepartie financière ou matérielle est nécessaire pour caractériser cette activité. Ni la législation italienne, ni celle de l'UE concernant l'aide à l'entrée illégale ne sont pleinement conformes à cette définition. Les personnes portant assistance à des réfugié·e·s et des migrant·e·s aux frontières pour des raisons humanitaires peuvent donc se retrouver poursuivies abusivement. Amnesty International demande depuis plusieurs années une modification des dispositions sur l'aide à l'entrée illégale dans l'UE et ses États membres. L'organisation appelle les procureurs à abandonner les poursuites contre tous les défenseur·e·s des droits humains mis en cause dans ce dossier depuis 2017. La procédure à leur encontre constitue une violation du

droit de défendre les droits humains et du droit à la liberté d'association, ainsi qu'une violation du droit à la vie et du droit de solliciter l'asile pour les personnes réfugiées et migrantes.

Pourquoi la Luventa était-elle sur place ?

À partir de 2016, les institutions et les États membres de l'UE ont commencé à donner la priorité à la réduction du nombre de personnes entrant en Europe par la mer, plutôt qu'à la protection de leur vie et de leurs droits humains. Pour cela, ils ont retiré leurs moyens navals des zones où la plupart des embarcations de réfugiés et de migrants se retrouvent en difficulté, près des eaux territoriales de la Libye, afin d'éviter d'avoir à les secourir. Des navires d'ONG, tels que la Luventa, sont alors intervenus pour porter assistance aux personnes en détresse.

Parallèlement, les États membres de l'UE ont accru leur coopération avec les garde-côtes libyens pour leur permettre de ramener en Libye les personnes qui tentaient de fuir. Mais surtout, ils ont pris des mesures mettant à mal les efforts des ONG et des militants qui sont intervenus pour aider les personnes en transit aux frontières, notamment en utilisant abusivement des dispositions pénales et administratives afin de faire obstacle et finalement de mettre fin au travail vital de sauvetage réalisé par des ONG.

Des observateurs d'Amnesty International présents au procès

Une délégation d'Amnesty International sera à Trapani pour soutenir l'équipage de la Luventa et montrer sa solidarité avec les défenseurs des droits humains qui aident des personnes en danger et dans le besoin aux frontières. L'organisation suivra la procédure pour s'assurer que le droit à un procès équitable et le principe de transparence dans l'administration de la justice sont bien respectés.

« À de multiples reprises, des procureurs ont tenté de criminaliser des personnes et des organisations qui ont sauvé des vies en comblant le vide laissé par les États. Jusqu'à présent, la plupart des poursuites engagées à ce titre en Europe ont abouti à une relaxe ou un non-lieu devant les tribunaux, mais il est dès le départ scandaleux que des sauveteurs volontaires se soient retrouvés dans des salles d'audience, a déclaré Elisa De Pieri.

« Cette affaire dépasse le cas de la Luventa ; c'est le devoir de sauver des vies en mer qui est mis en cause. L'argument de l'accusation selon lequel les personnes secourues n'étaient pas face à un danger imminent est préoccupant et pourrait avoir des conséquences désastreuses pour les milliers de personnes qui sont recueillies en mer chaque année. »

AMNESTY INTERNATIONAL



Humour de Siné mensuel

À Paris, les syndicats de police se mobilisent : les contre-manifestants aussi

Ce lundi 2 mai, à Paris, s'est tenue une manifestation de policiers venus soutenir leurs collègues mis en examen après la mort de deux personnes le 24 avril dernier. En marge de ce rassemblement, familles de victimes et militants ont organisé une contre-manifestation, rapidement muselée par les forces de l'ordre.

Une estrade. Des ballons de syndicats. Des journalistes partout. Et une sono qui diffuse une playlist de musiques actuelles. On se croirait un 1er mai. Sauf qu'en ce lundi 2, ce sont les policiers qui investissent la place Saint-Michel, à Paris. À l'appel du syndicat d'extrême-droite Alliance, ils sont ici pour protester contre la mise en examen de leur collègue ayant abattu deux personnes sur le Pont-Neuf au soir du second tour de l'élection présidentielle, le 24 avril. Olivier Varlet, le secrétaire général de l'UNSA Police, parle d'une « *incompréhension totale* » et préconise la « *présomption de légitime défense et des magistrats spécialisés* » dans le domaine de l'usage d'armes à feu. Une proposition qui figurait dans les programmes de Marine Le Pen et d'Éric Zemmour.

« Se dresser pacifiquement »

C'est précisément pour dénoncer ces revendications qu'une contre-manifestation se déroule à quelques mètres de là. Mais la cinquantaine de personnes présentes ont à peine le temps de scander quelques slogans qu'au moins autant d'uniformes les chassent et les encerclent. « *C'est toujours pareil. Ils nous entourent, nous bousculent, nous frappent un peu. Je ne sais pas si c'est très légal, mais je vais m'en remettre. Ce n'est pas ça qui va nous arrêter* », assure Nadia, du collectif *Vérité pour Souheil*, prise au piège dans la nasse. Pour cet autre manifestant, qui se fait appeler « Le S », il est nécessaire de « *se dresser pacifiquement et politiquement, leur dire qu'ils doivent arrêter leur racisme, leur violence. Et de nier l'état de droit* ». Et d'ajouter que les policiers « *n'ont pas à s'extraire du processus judiciaire* ».

135 € d'amende

Ce que pointent les militants encerclés, c'est aussi l'article 435-1 du Code de la sécurité intérieure (depuis 2017, les policiers sont autorisés à faire usage de leurs armes dans les mêmes conditions que les gendarmes) : « *Depuis la modification de la loi, on observe une nette augmentation des violences à la suite de contrôles routiers. Les policiers n'hésitent pas à tirer sur une voiture qui fait marche arrière* », dénonce Amal Bentounsi, dont le frère a été tué par un policier en 2012 [...].

Après une demi-heure d'encercllement, les manifestants sont exfiltrés un à un de la nasse. Suit un contrôle d'identité. À la clé, une amende de 135 € pour ne pas avoir déclaré le rassemblement : « *Certes, on n'a pas les mêmes idées qu'Alliance. Mais on a répondu à leur appel. On nous en a empêché, mais on voulait se joindre à leur manifestation qui est tout à fait légale !* », ironise une militante.

Louis HEINRICH (Politis), publié le 2 mai 2022

Derrière la tuerie de Buffalo, le spectre de la théorie du « Grand remplacement »

Payton Gendron, l'auteur de la fusillade qui a fait dix morts et trois blessés le 14 mai à Buffalo dans l'État de New York, fait partie d'un écosystème d'extrême droite aux racines profondes, pointe le « Los Angeles Times ».



Los Angeles Times

Traduit de l'anglais



Rassemblement devant le supermarché Tops de Buffalo, dans l'État de New York, le 15 mai, au lendemain de la fusillade qui a fait 10 morts et 3 blessés. Scott Olson / AFP

Dans les jours à venir, suite à la tragique fusillade terroriste à Buffalo dans l'État de New York [qui a fait 10 morts et 3 blessés le 14 mai], nous allons sûrement entendre dire que le tueur était « *un loup solitaire* ». Mais si l'auteur de la tuerie, Payton Gendron, un jeune homme blanc de 18 ans, a peut-être agi seul, nul ne peut nier qu'il faisait partie d'un écosystème d'extrême droite dont les ramifications sont plus profondes et plus et plus pernicieuses que la plupart des Américains veulent l'admettre.

Un sinistre manifeste

Dans son sinistre manifeste posté en ligne, Payton Gendron explique qu'il s'est radicalisé dans les premiers mois de la pandémie de Covid-19, quand il a commencé à surfer sur des forums comme 4chan et autres repaires en ligne de l'extrême droite violente et de la suprématie blanche.

Cette fusillade a visé [le supermarché] d'un quartier majoritairement afro-américain à Buffalo, où le tueur savait qu'il pourrait faire le plus de victimes. Onze des 13 victimes étaient noires. Cette tuerie affiche de nombreuses ressemblances avec d'autres attentats d'extrême droite, notamment le massacre de 2019 à El Paso au Texas, ou celui de Christchurch en Nouvelle-Zélande. Ce mimétisme est délibéré.

Les manifestes postés en ligne sont aux militants d'extrême droite ce que les vidéos de martyr sont aux djihadistes salafistes. Une manière de laisser à la postérité leurs actes de violence et une propagande idéale pour faire du prosélytisme.

Le manifeste de Buffalo contenait de nombreux paragraphes copiés sur celui du tueur de Christchurch, Brenton Tarrant. Et comme la tuerie de Christchurch et celle d'octobre 2019 dans une synagogue à Halle,

en Allemagne, par un extrémiste d'extrême droite, Stephan Balliet, la fusillade de Buffalo a été diffusée en direct sur les réseaux sociaux [la plateforme Twitch, en l'occurrence].

La peur d'un « génocide des Blancs »

Les terroristes se nourrissent les uns des autres. Ils étudient les tactiques, les techniques et les procédures mises en place par les autres extrémistes. Ils donnent également dans la surenchère en essayant de tuer ou de blesser encore plus de gens, et cette volonté de toujours faire mieux s'exprime aussi à travers l'esthétique des tueries, planifiées pour un effet maximal.

Les terroristes d'extrême droite ont toujours été très attentifs à la mise en scène de leurs tueries, conscients de l'effet produit sur leurs partisans en ligne et soucieux d'impressionner les autres terroristes. Payton Gendron a même effectué une mission de reconnaissance dans le supermarché la veille de la fusillade et – comme le suprémaciste blanc accusé des meurtres d'El Paso – il a parcouru des centaines de kilomètres pour soigneusement choisir la communauté à abattre.

Le manifeste de Buffalo se fait l'écho des mêmes théories du complot qui ont motivé d'autres suprémacistes blancs, par exemple Dylann Roof, le terroriste responsable du massacre de juin 2015 dans l'église africaine-américaine de Charleston, en Caroline du Sud.

Outre la haine manifestée à l'égard des Noirs, ce document est rempli de clichés antisémites sur les Juifs, jugés responsables d'une vaste cabale à l'origine de l'immigration, du multiculturalisme et d'autres politiques publiques qui, selon ces extrémistes, conduiraient à un « *génocide des Blancs* ». Une vision du monde partagée par Robert Bowers, le suprémaciste blanc qui a assassiné 11 fidèles en octobre 2018 dans une synagogue de Pittsburgh.

Le spectre du « grand remplacement »

Bon nombre de ces manifestes d'extrême droite ont pour pilier central la notion de « *Grand remplacement* », une théorie du complot selon laquelle l'évolution démographique et l'immigration conduiraient au remplacement des populations blanches par des populations non blanches, notamment des Afro-Américains, des Latinos et autres groupes ethniques considérés comme des « *envahisseurs* » par les militants extrémistes. Cette idée de « grand remplacement » ne se cantonne pas aux bas-fonds complotistes d'Internet. Elle est relayée sur les grandes chaînes du câble, notamment par le présentateur Tucker Carlson qui régurgite régulièrement l'argumentaire de l'extrême droite dans ses émissions [sur Fox News], et pointe la supposée menace constituée par l'immigration contre le pouvoir blanc et le « *remplacement* » des électeurs.

Cet écosystème – nourri par plusieurs siècles de suprématie blanche dans l'histoire et la société américaines – ne cessera de produire des terroristes de plus en plus violents.

Pourtant, nombre de responsables politiques conservateurs, à commencer par les républicains du Congrès, refusent de reconnaître la dangerosité de cette menace. La plupart cherchent encore à éviter tout débat constructif sur la question des suprémacistes blancs, des idéologies racistes et du terrorisme de l'intérieur.

« Des Américains angoissés, surarmés et en colère »

Pour les agents des forces de l'ordre, le massacre de Buffalo n'est qu'une nouvelle preuve du danger contre lequel certains responsables, comme le directeur du FBI, Christopher Wray, nous avaient mis en garde. Pendant la pandémie, les Américains ont acheté un nombre record d'armes à feu et de munitions et ont passé un nombre incalculable d'heures sur Internet, submergés par des théories du complot, la désinformation et la propagande extrémiste.

Après deux années de pandémie, les Américains sont angoissés, surarmés et en colère. Ce mélange explosif, encore aggravé par la virulence des discours racistes, commence tout juste à montrer son potentiel de destruction. Pour le moment, nous pleurons les victimes en attendant, sans rien pouvoir faire, le prochain massacre.

Colin P. CLARKE, 16 mai 2022
(Courrier international)

Kenza Isnasni, en mémoire de ses parents et des victimes de crimes racistes

Habiba El Hajji et Ahmed Isnasni sont morts assassinés le 7 mai 2002. Deux de leurs cinq enfants ont été gravement blessés. Hendrik Vyt, leur assassin et voisin, était un fervent partisan d'extrême droite. L'unique mobile du crime ? Le racisme. Vingt ans après cette tragédie, Kenza Isnasni, leur fille aînée, lance la Habiba Ahmed Foundation afin de perpétuer leur mémoire.



Kenza Isnani prend la parole devant la photo de ses parents, Habiba El Hajji et Ahmed Isnasni. D.R.

Hendrik Vyt, 80 ans, a mis ses menaces à exécution de la pire manière. Dans la nuit du 7 mai 2002, il arrache violemment la vie de Habiba El Hajji (45 ans) et Ahmed Isnasni (47 ans) en faisant irruption dans leur appartement de la rue Vanderlinden à Schaerbeek, alors que la famille réalisait, à l'aube, la prière de Fajr. Il tire à tout bout de champ, sous le regard terrifié des enfants. Ahmed, touché dans le dos et à la tête, décède sur le coup, le front au sol pour la prosternation rituelle des prières islamiques. Habiba est criblée de balles. Yassine (11 ans) et Walid (6 ans) sont gravement blessés. Leur bourreau finit par incendier l'immeuble en continuant de tirer. Les enfants sont finalement secourus par leurs voisins Gérard, Rita et Mohamed. L'assassin périt dans les flammes qu'il a lui-même provoquées. « Le racisme, nous l'avons vécu dans notre foyer, là où nous étions supposés nous sentir en sécurité », déclare Kenza Isnasni, rescapée de l'horreur. Elle avait alors 18 ans.

Discours de Kenza Isnasni le 10 mai 2002, trois jours après le drame, à l'occasion de funérailles rassemblant une foule immense au parc Josaphat, à Schaerbeek.

Un contexte ultra-islamophobe

La veille du drame, la famille Isnasni avait appelé la police car Hendrik Vyt avait défoncé la porte d'entrée de leur immeuble au marteau et au pied-de-biche. Ce même jour, au lendemain du second tour des présidentielles françaises, il avait aussi déclaré publiquement : « Puisque Pim Fortuyn a été tué, puisque Le Pen n'a pas été élu au second tour, nous allons nous débarrasser de ça nous-mêmes avec une kalachnikov ». D'après un article de la DH de l'époque (8 mai 2002), il avait aussi crié, au départ des policiers venus le « sermonner » : « Tout ce qui est bougnoule, il faut les tuer. Les flics aussi. »

L'année précédente, des armes à feu avaient déjà été trouvées chez lui et de nombreuses plaintes avaient été déposées par le voisinage suite à ses insultes et menaces racistes.

Hendrik Vyt était un fervent adepte du parti politique flamand d'extrême droite alors appelé Vlaams Blok. La haine était l'unique motif de cette tuerie qui laissa cinq enfants orphelins. Ces assassinats racistes, traités comme un fait divers dans les médias et qualifiés de « conflit de voisinage » par les autorités, s'inscrivent dans une atmosphère internationale asphyxiante post-11 septembre. Les élections présidentielles françaises étaient rythmées par les injures et les références attisant la haine de Jean-Marie Le Pen, l'extrême droite montait aux Pays-Bas... Un terreau idéologique favorable à la violence contre les personnes de confession musulmane.

À Schaerbeek, le « nolsisme » faisait rage. Roger Nols, bourgmestre, était très proche de Jean-Marie Le Pen (il l'invita dans la commune en 1984). Nols a, par exemple, instauré des guichets séparés pour les francophones, les néerlandophones et les personnes d'origine étrangère au sein de sa commune : une forme de ségrégation. En 1986, il s'est montré à dos de chameau, vêtu d'une djellaba, pour marquer son opposition à l'extension du droit de vote des étrangers. D'autres figures notoirement racistes ont marqué Schaerbeek, comme le commissaire en chef Johan Demol. En 1997, il reconnaissait avoir fait partie du Front de la Jeunesse, une milice d'extrême droite. Il a été suspendu et a atterri au Vlaams Belang en tant que député bruxellois, de 1999 à 2014. La haine était institutionnalisée, publiquement autorisée, dans la commune qui a vu grandir les enfants Isnasni. [...]

Le cycle de l'extrême

Un air de déjà-vu marque donc les élections – présidentielles et législatives – actuellement en cours en France. En Belgique, les discours se radicalisent. Ici et dans l'Hexagone, la xénophobie est à nouveau le socle des campagnes politiques. Comme un mauvais film diffusé en boucle, l'histoire se répète indéfiniment. Comment voit-on le non-apprentissage du passé quand le racisme, impuni, a décimé notre famille ? Kenza Isnasni est inquiète. Pour elle, le contexte actuel est « pire » encore que celui qui a vu ses parents disparaître. « À l'époque, c'était moins amplifié qu'aujourd'hui avec les réseaux sociaux. J'encourage les personnes qui se sentent concernées par ces propos à ne pas se sentir dépassées. Il faut limiter l'impact au maximum. Plus on cultive le constat que ça n'a pas changé, plus on rumine, plus on leur donne de l'importance et notre attention », assure-t-elle.

Pour Kenza, « la meilleure réponse est de cultiver la paix et la bienveillance entre nous afin de rayonner. Ils veulent appuyer là où ça fait mal. Mais ça ne doit pas piquer. »

Face à la violence, Kenza privilégie le self-care comme stratégie. Elle insiste : « Il faut prendre soin de soi. Sinon, on est touché intérieurement. On se demande si ça va finir un jour et ça nous détruit. » C'est ce changement de perspective qui permet à Kenza de rester debout. « Nous avons une énergie qui porte plus haut lorsqu'on agit en soi-même et avec les autres. Cultiver cela nous permet d'avancer au lieu de donner trop d'attention aux polémiques haineuses qui n'aspirent qu'à diviser et qui nous font tourner en rond dans une spirale sans fin. »

Une fondation pour la mémoire

La persévérance de Kenza Isnasni, une valeur transmise par ses parents, porte ses fruits. Vingt ans plus tard, elle crée la structure qui permettra d'entretenir leur mémoire : la Habiba Ahmed Foundation (HAF). C'est au cours de ses nombreux voyages dans le cadre de ses études (en relations internationales et diplomatie) qu'elle a nourri sa vision du travail de mémoire. Lors de la commémoration des 25 ans du massacre de Srebrenica, en Bosnie, un tournant s'opère. « J'ai logé chez des rescapés en charge du mémorial. Je tenais à être avec les personnes endeuillées. Je me souviens d'un hangar avec plus d'une centaine de cercueils disposés, pour que les familles puissent se recueillir. À cet instant précis, j'ai compris à quel point le travail de mémoire et de transmission était essentiel, au-delà même des familles endeuillées. Il s'agit aussi du regard que l'on porte sur ces actes. Je m'y suis reconnue », explique-t-elle.



D.R.

Ses rencontres à l'étranger aboutissent à une conclusion : une partie de l'histoire est toujours occultée. Le travail de la HAF, c'est aussi de retrouver les pièces manquantes du puzzle de l'histoire belge pour répondre à un devoir de mémoire collective. La HAF s'engage pour la mémoire notamment dans l'espace public. « On a proposé à la commune de Schaerbeek de renommer une partie de la rue Vanderlinden [en rue Habiba-Ahmed, ndlr]. C'est un symbole très fort, de représenter toute cette génération de parents. Jusqu'à aujourd'hui, il n'y a pas une rue à laquelle on peut s'identifier. Les renommer, c'est nous inscrire dans la pérennité et dans la reconnaissance. » Un travail que Kenza fait aussi remonter à une transmission traditionnelle : « C'est primordial d'honorer la mémoire des anciens et d'honorer le passé pour construire l'avenir ». Elle souhaite commémorer la vie entière de ses parents, de la « grandeur » avec laquelle ils ont immigré dans un pays dont ils ne parlaient pas la langue, jusqu'à leur disparition.

Réparer l'insoutenable

La famille Isnasni a connu le racisme dans sa forme la plus violente. Est-ce possible de réparer une telle abomination ? « Il faut se réparer soi d'abord, soutient-elle. J'ai beaucoup cherché. J'avais beaucoup de questions et je devais chercher ailleurs que dans les tribunaux. La victoire, c'est de se dire qu'on ne va pas échouer malgré cette violence, malgré l'acte en lui-même et tout ce que ça implique. On a survécu, on est rescapés et ça ne va pas nous détruire une deuxième fois. »

La victoire, c'est de se dire qu'on ne va pas échouer malgré cette violence, malgré l'acte en lui-même et tout ce que ça implique.

Voyages, études, création de la fondation... Elle a trouvé de nombreux moyens de se réparer. Parmi eux, la foi. « Quand quelque chose d'aussi massif se produit, il faut se demander comment ça peut avoir une transformation positive pour continuer à être présente et à avancer, certifie-t-elle. Ce que mes parents m'ont transmis a finalement été central. Mon rapport au spirituel me permet vraiment de recentrer les choses, de retrouver du sens à notre existence, à qui nous sommes, à notre rapport aux autres. »

« Maman, j'ai réussi ! »

Habiba et Ahmed ont offert un cadeau inestimable à leurs enfants : la combativité. « C'était mon premier vélo, se rappelle Kenza. Je râlais parce que je voyais que mes frères avaient réussi, j'avais aussi envie d'apprendre. Ma mère me disait : "Réessaye ! Tu vas réussir !" À un moment donné, elle m'a lâchée et je ne m'en suis pas rendu compte jusqu'à ce que je réalise que j'étais en train de rouler toute seule, et j'ai crié : "J'ai réussi ! J'ai réussi !"... C'est tout ce qu'il nous reste. J'ai appris qu'il faut maintenir un esprit combatif et persévérant dans tout ce qu'on entreprend, parce qu'à un moment ou à un autre, quand on est sur la bonne voie, ça aboutit. » Elle s'en souvient comme si c'était hier, de ce moment où ses cris de joie portaient dans le parc Josaphat, annonçant la persévérance avec laquelle elle allait mener sa vie.

Salwa BOUJOUR — N°246 / P. 32-33 • Mai-juin 2022



And the winner is... par Jean-Claude Englebort-Cahen

Au lendemain du fameux débat du second tour, chaque commentateur y va de son analyse, de ses prévisions pour expliquer en quoi l'un.e ou l'autre a marqué des points.

Ne reculant devant aucun sacrifice, ne nous limitons pas à ce débat, dont nous n'avons d'ailleurs connaissance que par ce qui s'en dit ici et là, mais clamons haut et fort le nom du vainqueur de cette élection.

Avertissement : ne pas tirer de conclusion hâtive, même, précisément, lorsque vous en lirez (des conclusions hâtives).

Le grand gagnant est... Emmanuel Macron.

Emmanuel Macron est gagnant parce qu'il n'a rien à faire là. Élu par surprise il y a cinq ans, se faisant passer pour « ni de gauche, ni de droite », alors qu'il était surtout « ni de gauche », Emmanuel Macron a réalisé un parcours sans faute pour finir aux poubelles de l'histoire. Pourtant, il est bel et bien là.

Le nombre de mécanismes sociaux qu'il a démolis laisse pantois. Protection sociale, ISF, prudhommes. Non content de démolir des institutions, il a également démolit des individus. On a arrêté le décompte des éborgnés, estropiés ou tués par les forces dites de l'ordre.

Mais Manu a également envoyé ses sbires sur les plateaux télé pour continuer à bien tasser le débat à l'extrême-droite, pour bien enfoncer le clou de ce qu'il faut « faire quelque chose pour lutter contre ces gens-là ». Après avoir fait en sorte que le débat se déroule sur le terrain de l'extrême-droite pour être certain de pouvoir se poser en « défenseur des valeurs de la République », il apparaît maintenant... pour ça : celui qui va protéger la France, l'Union Européenne, le monde, voire la galaxie tout entière, alors qu'il aurait dû être ramené si pas plus bas que terre, en tout cas plus bas que son mentor, François Hollande, qui n'a pas osé se représenter.

Chapeau Manu. Après avoir accompli tout cela, le nombre de gens qui y croient est au sommet. Normalement, tout devrait bien se passer pour toi dimanche.

La grande gagnante est... Marine Le Pen.

Il y a cinq ans déjà, Marine Le Pen arrivait au second tour de l'élection présidentielle. On a oublié le concours de circonstances, à commencer par les casseroles grand format que trimbalait le candidat de la droite dite « républicaine », censé remporter cette élection sans même devoir remuer les oreilles. Et puis il y a cinq ans, c'était tellement pas sérieux qu'elle s'est permis de bâcler son débat face à Macron. La seule inconnue était l'ampleur du « vote républicain ».

Aujourd'hui, sans avoir renié les racines Waffen-SS, OAS et cogneur à manche de pioche du Front National, la Le Pen est une candidate comme les autres. Le vote pour elle est totalement assumé, dédramatisé. On ne se cache plus pour voter à l'extrême-droite, c'est devenu un sujet de conversation comme un autre.

Finalement, un de ses principaux soucis est que la droite dite classique, soit Les Républicains, La République En Marche mais également, avant eux, le PS ont mené une politique qui s'inspire largement de son programme. Cet inconvénient (pourquoi changer alors que tout est déjà là ?), mais c'est aussi un avantage puisque cela a permis de finaliser la dédramatisation.

Bravo Marine, si ce n'est pas toi, ce sera quelqu'un d'autre : à situation inchangée, il y aura un jour un.e Président.e facho en France. D'ailleurs, rien n'exclut que ça ne soit pas toi.

D'autant que le véritable vainqueur, c'est la bêtise, la vulgarité et la vanité.

Et une des conséquences de cette victoire est que la performance des deux, en ce 20 avril, est commentée comme un simple match de foot, sans jamais aborder les horreurs dont chacun des deux candidats est porteur, sans jamais tout arrêter au simple motif, par exemple, que l'un comme l'autre se battent les reins avec une porte-fenêtre des questions environnementales et que ces questions vont forcément peser de manière de plus en plus concrète sur le destin de plus en plus de gens.

Tout le travail de fourmi des scientifiques, le travail des malheureux militants qui s'obstinent à défiler sagement une fois de temps en temps lors de « marche climat », est ramené au rang de moins que du torchon par ceux-là même qui se permettent des considérations oiseuses quant aux mérites respectifs des deux débatteurs. Et ça sans même parler des divers massacres sociaux auxquels l'un comme l'autre s'attelleront une fois élu.

La palme de la bêtise, de la vulgarité et de la vanité est sans doute détenue par le papier hygiénique le plus cher du monde, à savoir le journal Libération.

Au lendemain du débat, Libération titre « Toujours pas au niveau » avec une photo de la Le Pen.

J'exècre depuis un bail Libé, ce journal de collabos du régime actuel, mais j'avoue qu'ils ont fait particulièrement fort.

Mais la victoire de la bêtise, de la vulgarité et de la vanité est tellement écrasante que nombre de gens d'une intelligence raisonnable ont cru bon de relayer largement cette « une ».

Franchement, vous vous imaginez face à un peloton d'exécution, qui tire et vous rate. Vous allez dire « Toujours pas au niveau » ? Ou vous êtes sur la chaise électrique et au moment où on branche le jus, les plombs sautent. Vous allez dire « Toujours pas au niveau » ?

Cette bande de sinistres crétins a, en une Une, achevé la normalisation de Le Pen, comme si son principal défaut était de ne toujours pas être au niveau.

Encore bien, parce qu'avec une bande de minables pareils, il ne faudrait vraiment pas grand-chose pour y être, au niveau...

Si, à Libé, vous aviez de la culture et le sens de l'histoire, il faudrait vous montrer une autre Une, celle du lendemain de l'élection de François Mitterrand. Les réactions de la droite à cette élection étaient exactement celle-là : pas au niveau. Trop cons pour avoir le droit de gouverner. Vous n'invoquez pas un argument de gauche. Vous n'invoquez même pas d'argument. Vous vous contentez de faire ce que vous faites le mieux : mépriser, et vous le faites avec la même morgue envers quiconque vous déplaît.

Vous vous croyez malins parce que vous faites rire vos copains, mais franchement, vous ne faites rire qu'eux, et encore, il doit y en avoir qui font semblant. Dans votre titre, pas un mot de fond politique. Sans doute les lecteurs de Libé vont-ils dire « Ah oui, mais le fond politique était à l'intérieur ». Si c'est le cas, encore heureux. On ne va pas dire merci pour ça !

Mais le vrai gagnant, le vainqueur incontesté de tout ce qui précède, c'est le capitalisme.

Le capitalisme a l'immense avantage sur les cuistres dont mention plus haut de ne jamais si bien se porter que lorsqu'on ne parle pas de lui. Lorsqu'on ne parle pas des vies qu'il brise, lorsqu'on ne parle pas de la planète qu'il consume, lorsqu'on ne parle pas des innombrables crimes qui ont été, qui sont et qui seront commis en son nom.

Tant qu'on ne parle pas de lui, c'est pas lui.

Tant qu'on ne parle pas de lui, aucune analyse de classe.

Tant qu'on ne parle pas de lui, on peut laisser parler ce Florian sur France Inter, qui explique qu'il va voter Le Pen parce que sa femme s'est fait agresser.

Tant Macron que Le Pen sont des tenants du capitalisme. Leurs capitalismes ne sont pas identiques, soit, mais ce sont tout de même des capitalismes, donc des systèmes fondamentalement prédateurs.

Le capitalisme a donc d'ores et déjà gagné parce que le ou la prochain.e président.e français.e sera un capitaliste acharné.

Capitalisme raciste ou capitalisme de la start-up nation, assumé, revendiqué, on verra. Mais capitalisme quoi qu'il en soit.

Ce texte, écrit hors de France, n'a pas pour but de dire quoi faire à qui que ce soit. Il est simplement le résultat d'une totale sidération devant quelque chose qui ressemble à une gigantesque lobotomisation, une dépossession quasi organisée des moyens de pensée collective. Et tout cela dans ce silence qu'affectionne particulièrement le capitalisme...

Jean-Claude ENGLEBERT-CAHEN

<https://www.asymptotique.be/and-the-winner-is-par-jean-claude-englebert-cahen/>

Ce n'est pas parce qu'elle est mauvaise débattresse que Le Pen a perdu



Pourquoi Le Pen s'est fait écraser sur le pouvoir d'achat : parce que son programme est un programme de droite.

Pourquoi Le Pen n'a pas défendu les Gilets jaunes éborgnés : parce qu'elle est du côté des flics.

Pourquoi Le Pen n'a pas dénoncé la corruption de Macron : parce qu'elle est elle-même visée dans des affaires de corruption.

Pourquoi Le Pen n'a pas rappelé que Macron s'était assis sur les préconisations de la Convention climat avant d'être condamné pour inaction climatique : parce qu'elle n'est pas écologiste.

Pourquoi Le Pen s'est fait écrabouiller sur l'insécurité : parce qu'elle n'en a aucune analyse sociale et ne connaît que le tout répressif.

Pourquoi Le Pen a été immonde sur l'immigration et l'islam : parce qu'elle est d'extrême-droite.

Macron, on connaît, charlatan technocratique et méprisant. L'Intérêt de ce débat aura peut-être été d'aider ceux qui ont gobé la grosse pilule « Le Pen candidate du peuple contre les élites » à la recracher.

Olivier TONNEAU (sur Facebook), 21 avril 2022

<https://www.asymptotique.be/ce-nest-pas-parce-quelle-est-mauvaise-debattresse-que-le-pen-a-perdu-par-olivier-tonneau-sur-facebook/>

Les médias occidentaux marcheraient-ils sur des œufs si des Palestiniens scandaient « Mort aux juifs ! » ?

Les slogans racistes et génocidaires entonnés par des manifestants juifs à Jérusalem le week-end dernier ont été occultés par la presse occidentale, ce qui témoigne d'une politique flagrante de deux poids, deux mesures dans la couverture médiatique du conflit israélo-palestinien.



Le législateur israélien d'extrême droite Itamar Ben-Gvir brandit un drapeau israélien sur la place Safra de Jérusalem au début d'une « marche des drapeaux », le 20 avril 2022 (AFP)

Des scènes horribles se sont déroulées à Jérusalem le mois dernier. Lors des funérailles de la journaliste d'Al Jazeera assassinée Shireen Abu Akleh, la police israélienne a chargé les participants et les personnes qui portaient son cercueil. Le week-end dernier, la « marche des drapeaux » organisée dans le cadre de la « Journée de Jérusalem » a confirmé sa réputation d'étalage de haine, de fanatisme et de violence à l'encontre des Palestiniens.

Ces derniers n'ont pas besoin qu'on leur dise tout cela. C'est ce qu'ils vivent. Si ce ne sont pas les soldats israéliens, ce sont les colons qui les frappent, les harcèlent et brûlent leurs récoltes. Nombre de ces colons ont participé à la marche à Jérusalem.

Pourtant, pour le monde extérieur, Israël est une démocratie éprise de liberté, fondée sur des valeurs partagées avec l'Occident (ce qui est peut-être vrai, si l'on parle du Far West).

Les médias occidentaux souffrent d'une incapacité chronique à souligner l'asymétrie du conflit entre l'occupant et l'occupé

Depuis des années, les médias contribuent à étouffer les critiques légitimes à l'égard des agissements d'Israël et à ignorer le discours palestinien. La couverture mondiale des récents événements a une fois de plus mis en évidence cette défaillance. Prenons l'exemple de la BBC, grand diffuseur britannique dont la couverture des questions internationales est généralement excellente.

Un reportage de la BBC publié au moment de la marche était intitulé « Vives tensions à Jérusalem avant la marche des drapeaux de la jeunesse israélienne ». Malgré la mention de l'occupation, souvent omise par les médias internationaux, d'autres éléments de contexte cruciaux manquaient à l'appel.

« Traditionnellement, à l'occasion de cette marche, des milliers de jeunes juifs, dont beaucoup brandissent des drapeaux israéliens, dansent et entonnent des chants patriotiques en traversant le dédale de ruelles qui traverse les quatre quartiers historiques », indiquait une version initiale de l'article, qui précisait que les Palestiniens considéraient cet événement « comme une provocation ». L'article ne mentionnait pas la source habituelle de ce sentiment de provocation : les slogans racistes et pro-génocide entonnés par les colons israéliens.

Des passages effacés

Une version ultérieure de l'article faisait référence à l'agression d'une équipe de la BBC, qui « a été agressée verbalement et bousculée par deux manifestants, ce qui a fait perdre à un caméraman une partie de son matériel [...] ». Des membres des forces israéliennes présents à proximité les ont interrompus, mais n'ont pas pris de mesures supplémentaires ». Le reportage précise également que les manifestants scandaient « Mort aux Arabes ! ».

Aussi incroyable que cela puisse paraître, ces passages ont été effacés dans une version ultérieure. La BBC ne m'a fourni aucune explication, si ce n'est que certains éléments auraient été oubliés lors du « processus de mise à jour ». Les passages sont réapparus plus tard après un certain nombre de plaintes.

Une version ultérieure incluait également le slogan « Que vos villages brûlent ! ». Bien sûr, ce slogan ne figurait pas en tête de l'article, mais dans le neuvième paragraphe. Et de nombreux autres slogans racistes tels que « La seconde Nakba est pour bientôt ! » ou « Vous finirez dans des camps de réfugiés ! » n'ont même pas été mentionnés.



Des manifestants israéliens se rassemblent à la porte de Damas à Jérusalem, le 29 mai 2022 (AFP)

La BBC m'a indiqué que d'après ses équipes sur le terrain, les slogans racistes étaient « répandus », mais pas omniprésents. Si cette description est juste, il ne faut pas minimiser l'ampleur de ces slogans racistes. Ce ne sont pas juste quelques pommes pourries.

La couverture par la BBC de la marche des drapeaux de 2021 a été tout aussi déficiente, bien différente de celle des médias locaux. Le *Times of Israel* a mis en lumière ce racisme pro-génocide en mettant en avant le slogan « Mort aux Arabes ! » dans son titre principal. Si au cours d'une marche, on entendait des manifestants scander « Mort aux juifs ! », la BBC n'aurait-elle pas raison de s'y intéresser ?

Lorsqu'un groupe d'hommes a scandé des slogans antisémites depuis une voiture dans le nord de Londres l'an dernier, la BBC a couvert l'incident, mentionnant d'emblée les propos injurieux et précisant que la police avait rapidement interpellé les suspects. Pourtant, à Jérusalem, la police israélienne n'a pas procédé à la moindre arrestation pour chants racistes – et la plupart des médias ont ignoré ce fait.

Une question d'impartialité journalistique

En journalisme, les notions d'équité, d'impartialité et de professionnalisme voudraient que des manifestants juifs israéliens qui scandent « Mort aux Arabes ! » soient au centre de l'attention médiatique internationale. Cela n'a pas été le cas et les Palestiniens n'ont pas non plus eu l'occasion de partager leur ressenti face à cette violence. Les médias occidentaux souffrent d'une incapacité chronique à souligner l'asymétrie du conflit entre l'occupant et l'occupé.

La colère des Ukrainiens contre les occupants russes est couverte dans le contexte d'une occupation violente. L'agression israélienne contre les Palestiniens est rarement couverte à travers le prisme de l'occupation, d'une discrimination et d'une dépossession systémiques

En ce qui concerne les funérailles de Shireen Abu Akleh, la BBC a noté que le cercueil de la journaliste assassinée avait été « bousculé lors d'affrontements entre la police israélienne et des Palestiniens à sa sortie d'un hôpital de Jérusalem-Est », alors même que des preuves vidéo irréfutables et disponibles à l'époque montraient que la police israélienne avait lancé une charge gratuite contre les participants. À la suite de plaintes, l'article a été modifié une nouvelle fois, même si la formulation n'est toujours pas optimale : « Son cercueil a failli tomber lorsque des policiers [israéliens], dont certains étaient armés d'une matraque, sont intervenus dans une foule de Palestiniens rassemblés tout autour. » Les preuves vidéo sont effroyablement claires : le cercueil a basculé parce que la police israélienne frappait ses porteurs.



Shireen Abu Akleh : comment les médias occidentaux reprennent la propagande israélienne

Pour être juste envers la BBC, il y a bel et bien une procédure de réclamation et les articles ont bel et bien été modifiés. Mais ce sont les premières versions qui ont le plus d'importance lorsque l'on lit un article sur un événement en cours.

La BBC, tout comme de nombreux autres médias occidentaux, marchent sur des œufs quand ils couvrent ce conflit. La couverture est parsemée de tournures passives et de formulations vagues, telles que « des affrontements ont éclaté » ou « des violences lors des funérailles d'une journaliste ».

La colère des Ukrainiens contre les occupants russes est couverte dans le contexte d'une occupation violente. L'agression israélienne contre les Palestiniens est rarement couverte à travers le prisme de l'occupation, d'une discrimination et d'une dépossession systémiques. Le racisme anti-arabe est réel et répandu.

Cette absence de couverture médiatique adéquate, surtout lorsque les faits sont aussi flagrants, montre tout le travail que les médias occidentaux doivent encore accomplir.

Chris DOYLE
Lundi 6 juin 2022

Chris Doyle est le directeur du Council for Arab-British Understanding (CAABU). En tant que principal porte-parole de CAABU et expert reconnu de la région, Chris Doyle intervient régulièrement à la télévision et à la radio et donne de nombreuses conférences sur des questions telles que le printemps arabe, la Libye, la Syrie, la Palestine, l'Irak, l'islamophobie et les Arabes en Grande-Bretagne. Il a publié de nombreux articles dans la presse britannique et internationale. Il a organisé le voyage et accompagné de nombreuses délégations parlementaires britanniques dans les pays arabes.

Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que leur auteur et ne reflètent pas nécessairement la politique éditoriale de Middle East Eye.

Traduit de l'anglais (original) par VECTranslation.

<https://www.middleeasteye.net/fr/opinion/fr/israel-palestine-couverture-mediatique-occident-morts-arabes-juifs-racisme>

BHL et l'Ukraine : comparaison et déraison

Il faut grandement occulter l'histoire du bataillon Azov pour oser comparer la résistance des combattants de ce régiment ukrainien à la « bravour (...) des résistants contre Hitler ».

Le 15 mai 2022, *Le Journal du dimanche* publie ce qu'il présente comme un « récit » exclusif de Bernard-Henri Lévy. Il s'agit, plus précisément, d'une interview, réalisé via « un lien Zoom » et dont le philosophe précise qu'il la « résume », du « commandant en second du régiment Azov ». Cette unité est alors retranchée dans le complexe sidérurgique d'Azovstal à Marioupol, en Ukraine – ville qui n'est plus défendue, à ce moment-là, que par ces combattants sur lesquels s'abat un déluge de feu russe.

Le témoignage de cet officier est intéressant, pour ce qu'il restitue de la résistance héroïque des Ukrainiens victimes de l'odieuse agression que l'on sait. Mais il est regrettable que BHL prenne quelques libertés avec la réalité.

Il écrit, par exemple : « *Je connais la réputation sulfureuse du bataillon. Je sais comment, à ses débuts, comme toutes les résistances du monde, il a ramassé tout ce qu'il pouvait et qui savait manier une arme – y compris des éléments d'extrême droite.* » Problème : c'est doublement faux.

D'abord parce que « *toutes les résistances du monde* » ne ramassent pas « *des éléments d'extrême droite* » : l'exemple, parmi beaucoup d'autres, des YPG kurdes du Rojava, que le philosophe se targue pourtant de bien connaître, montre qu'il est, au contraire, tout à fait possible de se passer de leur renfort.

Ensuite, et plus gravement, parce que, contrairement à ce que suggère BHL, et comme l'a récemment rappelé *Le Monde*, le bataillon Azov a été fondé par le chef d'un parti « *xénophobe, antisémite et raciste* », qui avait alors réuni autour de lui « *une centaine de volontaires aux idées nationalistes et néonazies* ». Il était, par conséquent, avant d'être intégré à l'armée ukrainienne à l'automne 2014, exclusivement constitué de ces fanatiques. Et c'est bien évidemment ce qui explique sa « *réputation sulfureuse* » – laquelle est donc, contrairement à ce que suggère le philosophe, et par-delà l'élargissement ultérieur de son recrutement, quelque peu justifiée.

Mais il est vrai aussi que ce n'est qu'au prix de cette occultation de la véritable histoire de ce régiment – au sein duquel, toujours selon *Le Monde*, « *seule une minorité* » de soldats « *sont aujourd'hui portés par des idées d'extrême droite ou néonazies* » – que BHL peut ensuite expliquer à son interlocuteur : « *Pour un Français (...) votre bravoure rappelle celle des résistants contre Hitler.* » Sur Twitter, il comparera aussi le bataillon Azov au groupe Manouchian, dont les membres ont été assassinés par les nazis en 1944.

On peut bien sûr se hasarder à de tels rapprochements, surtout si l'on est un philosophe connu pour tout oser : cela suppose toutefois d'oublier aussi que l'emblème du régiment Azov, choisi par son fondateur, est aujourd'hui encore le même, inversé, que celui de la division SS Das Reich, responsable notamment, en 1944, du massacre des 643 habitants d'Oradour-sur-Glane, en guise de représailles contre ceux qui étaient, eux, à l'époque, de véritables « *résistants contre Hitler* ».

Sébastien FONTENELLE (Politis), publié le 9 juin 2022

À Calais, le préfet condamné pour le démantèlement d'un camp de migrants

Le haut fonctionnaire a été reconnu coupable, mardi, de s'être affranchi de l'autorité judiciaire pour mener cette opération d'évacuation. Une décision qui remet en cause le cadre juridique de nombreuses expulsions, selon les plaignants.

Le préfet du Pas-de-Calais avait été assigné, en décembre 2020, par onze exilés et huit associations de défense des migrants – dont le Secours catholique et l'Auberge des migrants. Les requérants demandaient que soit jugée « illégale » l'évacuation menée le 29 septembre de la même année lors du démantèlement d'un campement de migrants à Calais.

Le préfet a été condamné pour s'être affranchi de l'autorité judiciaire sur la zone dite « du Virval », où campaient plus de 800 candidats au passage en Grande-Bretagne, une décision qui remet en cause le cadre juridique de nombreuses expulsions selon les plaignants. La préfecture, qui a quinze jours pour contester cet Arrêt de la cour d'appel de Douai (Nord), n'a pas souhaité réagir à la décision.

Dans son arrêt du 24 mars, dont l'Agence France-Presse a obtenu copie, la cour condamne le préfet pour « Voie de fait », lui reprochant d'avoir pris l'initiative de l'expulsion et temporairement privé de liberté les occupants du site, sans cadre juridique adéquat.

Cette décision met à mal l'utilisation récurrente par l'État pour procéder à des expulsions de campements migratoires sur le littoral Nord du cadre juridique de la « flagrance » – applicable lorsqu'un délit est constaté depuis moins de quarante-huit heures –, selon l'avocate des plaignants, Me Eve Thieffry. « Le juge confirme ce que disent les associations depuis des années : que le préfet n'a aucun pouvoir personnel à évacuation des personnes sur le littoral et à déplacement sous la contrainte », a-t-elle commenté. Cela « interdit le processus utilisé par la préfecture ».

Absence d'autorisation

Le préfet a assuré avoir agi sur décision du procureur, au lendemain de l'ouverture d'une enquête en « flagrance » sur la présence de 450 tentes. Le tribunal estime, au contraire, qu'il a agi de sa propre initiative, s'appuyant sur un tweet du ministre de l'intérieur, Gérard Darmanin, qui disait son « soutien à la Préfecture 62 » pour l'opération.

Le communiqué préfectoral alors publié précisait aussi que les tentes étaient installées depuis « plusieurs semaines », tandis que l'importance des moyens mis en œuvre – dont trente bus – confirmait une organisation en amont. « Ces éléments viennent contredire l'hypothèse de la découverte de l'infraction la veille » de l'évacuation, souligne la cour. Or, « la préfecture du Pas-de-Calais n'a requis aucune autorisation du juge administratif, afin de procéder à l'évacuation », comme exigé pour une opération hors du cadre de la flagrance. En outre, la préfecture a outrepassé ses prérogatives en privant temporairement de liberté les migrants escortés vers des bus, sous pression de la police, tranche la cour. La présence de nombreux fonctionnaires encerclant les exilés lors de cette évacuation, la plus importante de ce type depuis 2016, était « de nature à constituer une contrainte », relève-t-elle.

Les requérants ont demandé 5 000 euros de dommages pour chacun des exilés et 1 000 euros par association. Sauf recours de la préfecture, une audience doit trancher, le 23 mai, sur ces dommages. En première instance, le 6 janvier 2021, le tribunal judiciaire de Boulogne-sur-Mer s'était déclaré incompétent, la préfecture ayant requis la saisine du tribunal administratif. « Les témoignages produits ne permettent pas de conclure à l'emploi de la contrainte durant la phase de mise à l'abri », avait notamment jugé le tribunal.

Sites du Monde avec AFP et bonnesnouvelles, 29 mars 2022 (03 juin 2022)

Le projet de loi sur la nationalité et les frontières de Priti Patel est une infamie



Le projet de loi sur la nationalité et les frontières a été adopté le 27 avril 2022. « Le gouvernement britannique a déchiré la Convention relative au statut des réfugiés – un accord international de longue date », soutient Steve Valdez-Symonds.

En réaction à l'adoption du projet de loi sur la nationalité et les frontières, Steve Valdez-Symonds, directeur du programme Droits des réfugiés et des migrants à Amnesty International Royaume-Uni, a déclaré : « C'est un jour bien sombre pour les réfugiés et les migrants qui fuient les conflits et les persécutions.

Malgré une forte opposition, y compris dans les rangs de ses propres députés, le gouvernement britannique a aujourd'hui déchiré la Convention relative au statut des réfugiés – un accord international de longue date – et honteusement renoncé à la responsabilité qui lui incombe vis-à-vis des réfugiés et migrants.

La tentative de la ministre de l'Intérieur de présenter ce projet de loi comme ciblant les gangs criminels impitoyables sert en fait à dissimuler sa véritable intention, à savoir simplement et à tout prix punir, sanctionner et dissuader les gens de demander l'asile.

La xénophobie qui sous-tend ce projet de loi est évidente : il est aussi dur envers les victimes de la répression, de la torture et de l'exploitation qu'il exploite le racisme et les préjugés auxquels elles sont confrontées.

Si les mesures relatives à l'asile contenues dans ce projet de loi sont appliquées, les personnes ayant droit à un refuge se retrouveront encore davantage à la merci des passeurs et des agresseurs, tandis que la réputation du Royaume-Uni sera traînée dans la boue. »

(Position d'Amnesty concernant le projet de loi sur la nationalité et les frontières et le système d'asile britannique)

Le gouvernement prétend briser le modèle économique des groupes de passeurs

Le projet de loi ne comporte pas de dispositions permettant de lutter contre les situations qui placent les demandeurs d'asile à la merci de l'exploitation des gangs de passeurs et autres agresseurs – il les rend encore plus vulnérables.

En avivant leurs peurs, en les excluant davantage et en les rendant plus étrangers – que ce soit au Royaume-Uni, dans le cadre de voyages secrets au Royaume-Uni ou ailleurs – ce projet de loi laissera l'exploitation criminelle prospérer, et lui permettra même de se développer.

Des voies sûres et légales

Le gouvernement persiste à laisser entendre qu'il fournit des voies sûres et légales en vue de demander l'asile au Royaume-Uni. Ce n'est guère plus qu'une cynique pirouette.

Aux termes de la réglementation britannique relative à l'immigration, les personnes fuyant les pays en conflit ou répressifs doivent obtenir un visa pour se rendre au Royaume-Uni. Or, le pays n'accorde aucun visa permettant d'entreprendre un tel voyage et de demander l'asile.

La politique qui prévaut de longue date, et que confirme ce projet de loi, est qu'une personne ne peut demander l'asile au Royaume-Uni que si et quand elle arrive ici. La quasi-totalité des réfugiés et migrants relativement peu nombreux qui y demandent l'asile n'ont donc d'autre choix que d'entreprendre des voyages dangereux,

et de s'en remettre à des personnes souvent dangereuses, pour gagner le Royaume-Uni et déposer leur demande.

Cette situation s'applique quel que soit le degré de connexion qu'une personne peut avoir avec le Royaume-Uni, y compris si elle a de la famille proche qui vit ici.

Dispositions pour les ressortissants d'Ukraine, d'Afghanistan et de Hong-Kong

Le gouvernement persiste à attirer l'attention sur les régimes de réglementation relative à l'immigration qui s'appliquent aux ressortissants ukrainiens, afghans et britanniques (d'outre-mer). Les programmes destinés aux réfugiés ukrainiens et afghans s'avèrent inefficaces et inaccessibles à la plupart des personnes auxquelles ils sont théoriquement destinés.

Il ne fait guère de doute que le ministre de l'Intérieur n'a jamais fait preuve d'un réel enthousiasme s'agissant de soutenir les réfugiés ukrainiens et afghans, et demeure hostile dans ses propos et ses actes à l'octroi de l'asile aux personnes fuyant d'autres situations de conflit et de répression.

Le régime pour les ressortissants britanniques (d'outre-mer) de Hong Kong n'est, en revanche, pas concerné par l'asile. Les règles fixent des critères qui portent uniquement sur la nationalité et la relative richesse financière. Le fait qu'une personne ait subi ou risque de subir des persécutions n'est pas pris en compte. Cela explique pourquoi les statistiques officielles n'incluent pas dans les chiffres relatifs à l'asile les personnes qui arrivent au Royaume-Uni dans le cadre de ce régime.

Protocole d'accord entre le Royaume-Uni et le Rwanda visant à expulser des demandeurs et demandeuses d'asile du Royaume-Uni

Si le gouvernement britannique souhaite réellement encourager et soutenir le Rwanda au sujet de sa population de réfugiés relativement importante et améliorer son bilan en termes de droits humains, il ne devrait pas conclure d'accord en vue de déléguer ses propres responsabilités à ce pays.

Cela adresse un message profondément irresponsable au Rwanda et au monde en général sur la façon dont le Royaume-Uni considère ses responsabilités internationales et ses devoirs en matière de droits humains. Si d'autres pays lui emboîtent le pas, les perspectives déjà faibles pour les réfugiés de trouver un lieu sûr diminueront considérablement.

Les passeurs, trafiquants et autres exploités continueront de prospérer, puisqu'un nombre accru de personnes aura besoin de partir en quête de sécurité et qu'un nombre accru d'entre elles cherchera à éviter les autorités, s'exposant encore davantage au risque d'exploitation.

Des retards dans le système

Les ministres ont souligné que le projet de loi vise à soulager un système d'asile selon eux sous pression, alors que le système britannique continue de recevoir relativement peu de demandes. En vérité, le Royaume-Uni est loin derrière de nombreux voisins européens, tels que la France et l'Allemagne, en termes de volume de demandes d'asile reçues et de personnes se voyant accorder une protection.

En fait, plusieurs dispositions ajouteront une charge de travail importante aux attributions du ministère de l'Intérieur.

Loin de ces nouvelles lois et règles répressives, le ministre de l'Intérieur devrait s'attacher à rendre le système d'asile britannique plus accessible : réduire, et non augmenter, les délais et améliorer la qualité de la prise de décisions, afin que les réfugiés, jeunes et moins jeunes, reçoivent de ce pays la protection à laquelle ils ont droit.

Droits à la nationalité

La première partie du projet de loi comprend des dispositions importantes relatives à la loi britannique sur la nationalité, qui rétabliront les droits à la citoyenneté de milliers de personnes exclues à tort au moyen de discriminations et d'injustices de longue date. Amnesty International se félicite de ces dispositions. Cependant, cette partie du projet de loi comporte aussi de terribles injustices, notamment le fait de priver du droit à la citoyenneté des personnes nées et grandissant apatrides au Royaume-Uni et d'habiliter le ministre de l'Intérieur à priver secrètement des Britanniques de leur citoyenneté.

AMNESTY INTERNATIONAL, 27 avril 2022

Entretien

« La connaissance est la clé pour lutter contre l'antitsiganisme » (William Acker)



Portrait de William Acker. Ghizlane Laala

Où sont les « *Gens du voyage* », (Éditions du commun), premier livre de William Acker, a remporté le Prix du Livre d'Écologie Politique en avril 2022. Dans son ouvrage, le juriste lui-même issu des communautés dites des « gens du voyage » documente le racisme environnemental auquel font face ces communautés. Parquées dans des aires d'accueil situées en dehors de villes et à proximité de sites industriels polluants, elles sont surexposées aux risques sanitaires et écologiques entraînant de graves conséquences pour leur santé.

Pourquoi avoir écrit ce livre ?

L'objectif initial était de rassembler des données sur la localisation des aires d'accueil en France afin de les remettre aux pouvoirs publics, qui ne les avaient jamais produites, ainsi qu'aux associations pour qu'elles puissent ensuite s'en ressaisir. Mais très vite, le projet a pris de l'ampleur, ce qui a permis de le rendre plus participatif : petit à petit, de plus en plus d'habitants d'aires d'accueil m'ont contacté pour me donner des indications plus précises. Ce recensement, qui devait être un simple rapport, s'est donc transformé en ouvrage. Le projet proposé par les Éditions du Commun me paraissait pertinent : j'avais à cœur que ce livre soit le plus partagé possible, et cette maison d'édition a la particularité de publier des versions PDF gratuites dès la sortie du livre.

Comment vous y êtes-vous pris pour recenser les 1358 aires d'accueil de France ?

J'ai commencé par le recensement des aires en Seine-Maritime, suite à l'incendie de Lubrizol en 2019. J'ai ensuite élaboré une méthodologie avec une grille précise de critères géographiques et environnementaux, mais également de proximité par rapport au centre-ville et aux équipements potentiellement polluants. Puis la méthode s'est affinée à partir de mon expérience et celle des habitants : c'est en se rendant sur le terrain qu'on se rend compte des conditions de vie déplorables, notamment en raison des pollutions. J'ai finalement appliqué ces critères uniformément à toutes les aires pour obtenir des données globales. Que ce soit à l'échelle départementale ou nationale, on se rend compte que les aires d'accueil suivent souvent le même schéma : très excentrées et bétonnées, parfois sans les équipements sanitaires nécessaires et à proximité d'usines, de centrales nucléaires, de déchetteries ou de sites pollués.

96% des communes françaises n'ont pas d'équipement d'accueil et seul un quart des départements respecte les prescriptions d'accueil. Comment expliquer la différence entre les textes de loi et leur application ?

Il y a une volonté d'évitement de l'accueil très claire au niveau des localités : certains élus s'y opposent et pour chaque projet d'aire d'accueil, il y a des pétitions de riverains contre ces aires. Et en fonction de l'intensité de l'opposition, on a des disparités très claires. Dans le cas des Alpes-Maritimes, qui abritent 1,5 millions d'habitants, il n'y a que trois aires d'accueil alors qu'il en faudrait trente ! Cela est dû au fait que les élus sont extrêmement mobilisés contre l'accueil des « gens du voyage » depuis de nombreuses années. La loi propose un cadre juridique, mais aujourd'hui, les sanctions qui viendraient contraindre les collectivités locales ne sont pas suffisantes. Ensuite, il y a les incitations. Par exemple, lorsque l'on construit une aire d'accueil dans sa commune, on peut bénéficier de procédures d'expulsion beaucoup plus rapides, et un certain nombre d'élus affirme clairement que l'intérêt de construire une aire est de pouvoir expulser plus facilement les installations illicites.

Je voudrais revenir sur la nomination des « gens du voyage », que vous mettez entre guillemets. Comment expliquer la difficulté de nommer ces personnes ?

La France est un État-nation avec un principe d'égalité citoyenne et qui, dans son régime juridique, ne saurait connaître des différences raciales entre citoyens. Sauf que dans la pratique, elle en fait ! Rien que l'existence du terme est problématique : il ne peut pas être féminisé ni être mis au singulier. Et puis, le terme désigne une catégorie administrative. Ça illustre parfaitement comment le droit public français a su saisir la race sans jamais la nommer et comment la question des principes d'universalité et d'égalité entre citoyens est sans cesse contournée dans la pratique. Dans le droit, par « gens du voyage », on entend quelqu'un qui voyage mais qui en plus a des origines.

Vous dites : « Si tu ne sais pas où se trouve l'aire d'accueil, cherche la déchetterie ». Qu'est-ce que le racisme environnemental ?

Née dans un contexte de lutte contre la ségrégation raciale aux États-Unis, la notion de racisme environnemental met en évidence le lien entre des conditions de vie écologiquement néfastes pour l'homme et une communauté spécifique qui subit constamment ces conditions. En France métropolitaine, quand on se penche sur la question des « gens du voyage », leur présence dans les territoires et leur traitement administratif, on est dans une situation dite de racisme environnemental : nous avons une population qui est historiquement appréhendée par sa « race ». Quant aux aires d'accueil, ce sont des lieux créés et choisis par la force publique pour des gens qui sont historiquement discriminés dans un pays administré par cette même force publique. Très concrètement : il y a un lien logique entre l'espérance de vie des « gens du voyage », qui est de quinze ans inférieure à la moyenne nationale, et la localisation de ces espaces dits d'accueil. Vivre à proximité d'une usine de béton ou d'une centrale électrique a des effets très concrets : la gale du ciment, le cancer...



Vue aérienne de l'aire d'accueil de Gex (01), située entre deux sites de carrières, dans une zone polluée et hors de la ville. © IGN

Le référencement et la centralisation des données des aires ont-ils permis une amélioration des conditions d'accueil ?

La machine administrative est extrêmement lente à manœuvrer. Par contre, ces données ont été récupérées et citées. Le Défenseur des droits s'en est saisi pour rédiger son rapport sur les « gens du voyage » en septembre, ce qui a également contraint le ministère de l'Intérieur à se prononcer et à prendre des engagements. En janvier 2022 est née une circulaire qui préconise l'interdiction de la construction d'aires

à proximité de sites Seveso. Donc il y a quand même des avancées, mais elles ne sont pour l'heure ni législatives ni politiques.

Si certaines personnalités politiques cherchent à améliorer la situation, elles ne sont pas majoritaires. C'est un sujet qui, politiquement, ne porte pas. D'une part parce que, contrairement à la croyance populaire, la communauté des « gens du voyage » n'existe pas, il s'agit d'une myriade de communautés réparties sous une catégorie administrative. Et d'autre part, c'est un sujet qui est extrêmement impopulaire, les représentants politiques ne cherchent donc pas vraiment à s'en saisir. Concernant les communautés, on réfléchit à des recours juridiques avec plusieurs associations : ce livre est un outil de lutte et j'espère qu'il servira de levier.

Vous estimez que « le contrôle du nomade s'est atténué avec la disparition des livrets et carnets en 2017 ». Comment ce contrôle s'opère aujourd'hui ?

À chaque nouvelle arrivée dans une aire d'accueil, les Voyageurs doivent présenter leurs papiers d'identité et plaques d'immatriculation. C'est un premier fichage puisqu'ils sont assignés à vivre dans ces aires, les stationnements en dehors étant illégaux. Il y a aussi des contrôles à l'école puisque les académies qualifient les enfants du voyage de « élèves des familles itinérantes et voyageuses ».

Il y a aussi la question des contrôles de police, un sujet très difficile à documenter. En 2010, les associations représentatives des « gens du voyage » et Rroms avaient révélé l'existence d'un fichier des minorités ethniques non sédentaires. Le fac-similé de ce fichier avait été publié par le journal *Le Monde*. La CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) s'est saisie de l'affaire puis le fichier a disparu. On parle là du sommet de l'iceberg : chez les Voyageurs, les témoignages quant à des formes de contrôle sont légion.

Vous mettez en avant l'implication des médias dans l'antitsiganisme français communément admis...

Bien souvent, et en particulier dans la presse quotidienne régionale, on a des travers qui se répètent, on va traiter des mêmes sujets et ce, toujours sous le même angle. Dans ces articles, on donne la version de l' élu local, celle des policiers et des riverains, mais jamais la version des Voyageurs. Dès le début, on présente les personnes mises en cause en les qualifiant de « gens du voyage », même quand ça n'a aucun rapport avec le délit ou le crime commis. C'est un vrai problème : ça crée une focale qui distend la réalité et laisse penser aux lecteurs que les « gens du voyage » ne font que des crimes et des délits. Ce mécanisme redoutable fait qu'aujourd'hui encore il est très compliqué pour un voyageur de porter sa voix dans l'espace public parce que cet espace est complètement miné.

Comment y pallier ?

La connaissance est justement la clé pour lutter contre l'antitsiganisme, mais pour qu'elle puisse exister, il faut que cette connaissance soit produite. Le fait que des Voyageurs prennent la parole et aient accès à la sphère publique serait le B.A.BA.

Vous participez depuis septembre 2020 « au recensement [des] contenus de haine qui sont très nombreux, même sur des réseaux professionnels comme LinkedIn ». Pouvez-vous me parler de cette démarche et des premiers résultats qui en découlent ?

Dans le cadre d'un projet qui s'appelle PECAO, on a mené avec l'association La Voix des Rroms un recensement des contenus haineux en ligne à l'égard de ces communautés. On fait face à des immondices au quotidien : on a donc présenté un rapport à la DILCRAH (Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT) en février dernier qui montre l'ampleur de ces phénomènes de haine en ligne et qui sont sensiblement accentués par le traitement médiatique. La plupart des messages haineux sont en réalité des réactions à des articles de presse.

Qu'est-ce qui vous a le plus surpris lors de vos recherches ?

Sûrement le caractère systémique des conditions de vie désastreuses des aires d'accueil. Je m'attendais aux types de données que j'ai récoltées mais les voir formalisées, c'est très différent. C'est par l'ampleur des données qu'on peut parler de racisme environnemental. Et finalement, seul et sans moyen, j'ai produit quelque chose que personne n'avait fait ces quarante dernières années. On se rend compte que tout le monde perçoit le problème mais que personne ne s'en saisit. Ça montre bien que les « gens du voyage » n'intéressent pas grand monde, malheureusement.

Joséphine MAUNIER, journaliste, 25 mai 2022 (Socialter)

Verbatim.

La science doit surmonter son héritage raciste

En publiant un éditorial signé par quatre personnalités invitées, engagées contre le racisme, la revue « Nature » veut contribuer à la décolonisation de la recherche et tracer une voie vers la justice réparatrice et la réconciliation.



Wim de Villiers (au centre), recteur de l'université de Stellenbosch, en Afrique du Sud, fait une déclaration pour protester contre le racisme à l'université après qu'un étudiant blanc a uriné sur les affaires d'un étudiant noir. Rodger Bosch / AFP

La politologue Melissa Nobles, l'environnementaliste et militante écologiste Elizabeth Wathuti, le diplômé en biomédecine, directeur chargé des projets Stem (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques) à l'UNCF, qui finance des bourses d'études pour des étudiants noirs Chad Womack et le généticien Ambroise Wonkam travaillent actuellement avec « Nature » en tant que rédacteurs invités.

Ils sont conviés à guider la création de plusieurs numéros spéciaux de la revue consacrés au racisme dans la science. Le premier devrait être publié plus tard cette année.

Ensemble, ces quatre scientifiques cosignent l'éditorial du 8 juin – le premier de *Nature* à être signé par des « invités ». « Nous en sommes fiers et nous nous réjouissons de travailler avec eux sur ces questions particulières et au-delà », écrit la rédaction.

La science, une expérience de partage

D'emblée, les rédacteurs invités rappellent que « la science est une aventure humaine mue par la curiosité et par la volonté de mieux comprendre et de façonner le monde naturel et matériel qui nous entoure. La science est aussi une expérience de partage, marquée à la fois par ce que la créativité et l'imagination peuvent produire de meilleur, et par ce que les excès de l'humanité peuvent faire de pire. » Puis ils s'empressent de rappeler ceci :

« L'apartheid, la colonisation, le travail forcé, l'impérialisme et l'esclavage ont laissé une marque indélébile sur la science ».

C'est à la reconnaissance, puis à l'éradication de cette marque, du racisme qui gangrène la société et dont la science n'est pas exempte, qu'appellent les auteurs. « Ce chemin sera difficile parce qu'il faudra que des institutions puissantes acceptent de rendre des comptes à d'autres moins influentes. Mais il sera gratifiant et enrichira la science, écrivent-ils. C'est un chemin indispensable, parce qu'il a pour objectif la vérité, la justice et la réconciliation, des principes sur lesquels toutes les sociétés doivent être fondées. » Et d'ajouter :

« En tant que scientifiques, nous savons que la rigueur et l'intégrité scientifique exigent de nous que les erreurs du passé soient prises en compte, et, si nécessaire, corrigées ».

COURRIER INTERNATIONAL, 10 juin 2022